

**Le programme d'appui de l'Union européenne pour la région de la PEV-Sud  
EUROPEAID/133918/C/SER/MULTI**

## **Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée**

### **Séminaire National pour l'Algérie**

**« Promotion de l'innovation en Algérie et réflexions  
sur sa mise en œuvre »**

**Principe 8.2 du Small Business Act pour l'Europe**

**Alger, le 18 Juin 2014**



Ce projet est financé  
par l'Union Européenne



Un projet mis en œuvre par  
GIZ IS and Eurecna

### Clause de non-responsabilité

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de l'équipe d'assistance technique du projet dirigé par GIZ IS comprenant Eurecna et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION .....	2
2.	LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE .....	2
3.	LES PARTICIPANTS .....	3
4.	LE DEROULEMENT DU SEMINAIRE .....	3
5.	SYNTHESES GENERALES.....	7
6.	RECOMMANDATIONS .....	8
7.	CONCLUSIONS .....	9
	ANNEXES .....	11

## **1. Introduction**

Faisant suite à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et de son rapprochement au Small Business Act pour l'Europe (SBA) en Algérie et dans tous les pays méditerranéens voisins de l'Union européenne (UE) menée en 2013 dans le cadre du processus de coopération industrielle euro-méditerranéenne, une formation ayant pour thème « Promotion de l'innovation en Algérie et réflexions sur sa mise en œuvre » réunissant une quarantaine de participants a été organisée le 18 juin 2014, à Alger, à l'hôtel Al Djazair.

Cette formation a été organisée dans le cadre du projet « Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée », un projet financé par l'Union européenne qui vise à promouvoir les PME et à améliorer les politiques en leur faveur dans la région sud de la Méditerranée.

Dans une perspective d'amélioration de la mise en œuvre de la Charte et de son alignement au SBA, le programme de formation s'est concentré sur les deux thèmes suivants : 1) Promotion de l'innovation : approche et stratégie et 2) Financement de l'innovation des entreprises.

Les participants à cet atelier ont formulé des recommandations d'action afin d'aider les autorités nationales à améliorer la mise en œuvre de la Charte et son alignement au SBA. Ces recommandations sont présentées à la fin de ce document.

## **2. Les objectifs du séminaire**

Ce séminaire visait à renforcer les capacités des représentants du secteur public et privé à mieux connaître le Small Business Act pour l'Europe, qui représente un cadre politique complet pour le développement des PME, en particulier son principe 8.2 « Innovation ». Ceci contribuera à améliorer sa mise en œuvre en meilleure connaissance de cause.

En particulier, et sur la base de l'évaluation effectuée, il s'agissait à travers un dialogue interactif avec les diverses parties prenantes présentes de :

- Contribuer à ce que la problématique de l'innovation soit comprise et abordée de façon compatible et en synergie entre les pays de l'Union européenne et ceux du Sud de la couronne méditerranéenne ;
- Contribuer à une meilleure compréhension par les participants du concept de l'innovation en entreprise dans le contexte algérien ;
- Approfondir, avec les participants, l'évaluation de l'état de l'innovation dans les entreprises en Algérie ainsi que l'efficacité des soutiens financiers apportés par les organismes publics ;
- Elaborer des recommandations destinées aux autorités algériennes devant conduire à une amélioration de la culture de l'innovation dans les entreprises et assurer à ces dernières un soutien efficace.

### **3. Les participants**

Une quarantaine de personnes ont participé à cette journée de formation. Une très grande majorité des participants venaient des institutions de l'Etat et d'organismes de soutien aux entreprises (incubateurs, Chambres de commerce, etc.). Seuls trois entrepreneurs avaient pu se libérer pour participer à cet atelier.

Cette sous-représentation des entreprises aura bien sûr une influence sur l'étendue des recommandations ou propositions qui seront issues des travaux.

### **4. Le déroulement du séminaire**

En adéquation avec le programme établi avec le coordonnateur national de la Charte, cette journée de formation a été structurée en deux phases principales. Le matin les présentations faites par les consultants se sont succédées, suivies par des débats, des sessions de questions et réponses.

Durant l'après-midi, des travaux en atelier ont été organisés où l'ensemble des participants s'est partagé en deux ateliers. L'un avec pour thématique le financement de l'innovation et l'autre portant sur la promotion de l'innovation. Chaque atelier a désigné un animateur et un rapporteur, encadrés par les consultants du projet. Les résultats des travaux furent ensuite présentés en séance plénière.

#### **4.1 Les thèmes abordés**

Les principaux thèmes abordés durant cette journée ont été les suivants :

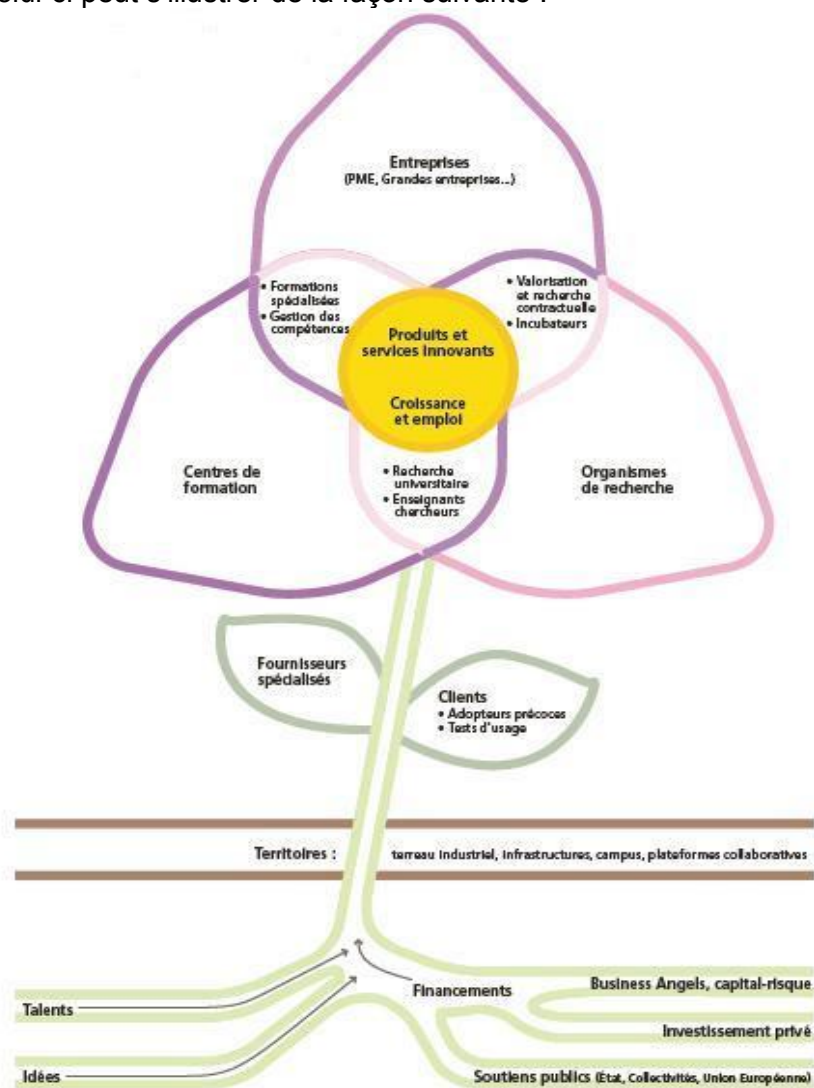
La première session s'est attachée à définir le concept de l'innovation et à expliciter la deuxième composante du huitième principe de Small Business Act pour l'Europe, l'ensemble des points qui la sous-tendent et la grille d'évaluation de chaque point en cinq graduations.

Durant la seconde session, un état des lieux en Algérie sur l'innovation a été discuté. L'innovation se réalisant dans l'entreprise, il a été jugé utile d'abord d'approfondir la compréhension du concept dans le contexte des PME algériennes en présentant les besoins de mise à niveau des PME à travers les actions réalisées dans le cadre des différents programmes de mise à niveau des PME, notamment le programme PMEII, un programme financé par l'UE. Le cadre législatif algérien et les instruments relatifs à la promotion de l'innovation ont été également présentés. Il est apparu qu'en Algérie, le système national d'innovation est orienté principalement vers la recherche scientifique universitaire plutôt que vers l'innovation en entreprise.

La présence de représentants de l'enseignement supérieur et du secteur économique a permis de bien clarifier le concept de l'innovation dans le contexte algérien. Il s'agit d'innovations incrémentales mises en œuvre dans les entreprises. L'absence de centres techniques opérationnels au service des PME est perçue comme un handicap à la promotion de l'innovation.

La troisième session a permis de passer en revue les approches et stratégies en vue de promouvoir l'innovation et à échanger sur les bonnes pratiques dans ce domaine.

Promouvoir l'innovation revient à rendre le plus interactif possible l'écosystème de l'innovation. Celui-ci peut s'illustrer de la façon suivante :



Il s'agit ainsi de jouer et de renforcer les interfaces entre toutes ses 3 composantes principales, à savoir (i) la **recherche** scientifique et technologique ; (ii) la **formation**, l'enseignement technique, l'enseignement scientifique, l'apprentissage du management de l'innovation ; et (iii) **les entreprises** et leur capacité de s'engager sur de nouveaux produits, procédés, marchés et organisations. Il s'agit également d'alimenter le système en moyens financiers, juridiques, réglementaires, fiscaux.

Des exemples d'actions en direction des principaux acteurs de l'innovation (i.e. ceux de la recherche scientifique et technologique, de l'enseignement, de l'entreprise et de l'ensemble des acteurs et de la population en général), des exemples de bonnes pratiques, ont été ensuite présentés et discutés.

La quatrième session s'est concentrée sur le financement de l'innovation des entreprises et des bonnes pratiques dans ce domaine. De par sa nature et sa spécificité, l'innovation peine à trouver des financements classiques eu égard aux risques qu'un projet d'innovation peut présenter, principalement le risque de ne pas aboutir aux résultats escomptés et qu'il repose sur une grande partie de dépenses immatérielles (e.g. dépenses de personnel de recherche, études de marché ou d'impact, dépenses de propriété intellectuelle, etc.).

Les principales réponses aux besoins de financement de l'innovation se situent aujourd'hui dans la sphère publique et peuvent prendre la forme *(i) d'aides directes* (e.g. subventions, avances remboursables, prêts à taux 0, aide au recrutement de « chercheurs » par les entreprises, etc.) ; *(ii) d'aides indirectes* (par ex. dispositifs de garantie des prêts accordés par les banques aux entreprises innovantes, bonification d'intérêt des prêts bancaires tournés vers l'innovation, prêts dit « Mezzanine », la dotation à des fonds d'amorçage ou de capital risque, etc.) ; et *(iii) d'aides fiscales*, La plus connue étant le Crédit d'Impôt Recherche.

Les autres réponses aux besoins de financement de l'innovation peuvent aussi être **privées**. Elles peuvent prendre la forme d'interventions essentiellement en **fonds propres** via les fonds de capital-risque ou via les Business Angels ou « Investisseurs providentiels ». Il est à noter qu'une autre source de financement est apparue récemment au travers du « Crowdfunding » ou financement « par la foule ».

Enfin, durant la cinquième et dernière session, les différents modes et instruments de financement de l'innovation existants en Algérie ont été présentés et débattus avec les participants. En dehors du programme national de mise à niveau qui pourrait financer des actions d'innovation en entreprise à condition de bien clarifier les aides, aucun autre instrument n'est actuellement orienté vers la promotion de l'innovation dans les PME. Les débats ont porté sur *(i)* le manque de culture de l'innovation dans les PME ce qui ne favorise pas la demande de financement ; *(ii)* l'existence néanmoins de fonds de garantie (i.e. FGAR, CGCI) ; et *(iii)* les pépinières d'entreprises qui devraient accueillir et soutenir des PME innovantes.

La liste des présentations faites par les consultants se trouve en Annexe A de ce document.

## 4.2 Travaux en ateliers

Les deux sous-groupes ont entrepris une analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) des thématiques retenues dans le cadre de cette journée de formation.

Ceci a permis de dégager les résultats suivants, présentés sous forme de tableau :

## A- Atelier « Financement de l'innovation »

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Programme national de mise à niveau accordant des aides matérielles et immatérielles aux PME est opérationnel;</li> <li>• Des aides financières indirectes sont accordées aux PME innovantes dans les différents incubateurs;</li> <li>• Un premier business angel « casbah business angel » finance des projets innovants;</li> <li>• Le crédit impôt recherche inscrit dans la loi des finances complémentaire de 2009;</li> <li>• L'article 23 de la loi sur la recherche scientifique accorde le financement, par le Fonds National de la Recherche, des activités de recherche développement et l'innovation dans les entreprises;</li> <li>• Les prix de l'innovateur et de l'inventeur sont attribués annuellement;</li> <li>• Les fonds FGAR et CGCI garantissent les crédits aux PME;</li> <li>• Certains organismes privés financent des PME innovantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aides à l'innovation du Programme national de mise à niveau ne sont pas clairement identifiées;</li> <li>• Pas de consensus national sur la définition d'un projet d'innovation;</li> <li>• Les arrêtés prévus pour la mise en œuvre du crédit impôt recherche ne sont pas encore signés;</li> <li>• La culture de l'innovation est absente dans les PME;</li> <li>• La communication sur les possibilités de financement de l'innovation est inexistante.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le marché algérien est porteur en produits nouveaux ;</li> <li>• Le partenariat avec les sociétés étrangères peut financer l'innovation ;</li> <li>• Le système de valorisation de la recherche est une source de financement ;</li> <li>• Le fonds de formation continue (FNAC) peut financer des formations en innovation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La suppression totale des barrières douanières en 2020 accentuera la concurrence des produits importés ;</li> <li>• La pérennisation de l'entreprise est menacée.</li> </ul>



## B- Atelier « Promotion de l'innovation »

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un potentiel humain, matériel, technologique disponible ;</li><li>• Des ressources naturelles et financières disponibles ;</li><li>• Une prise de conscience en train d'émerger en même temps qu'un changement de génération.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faible culture de l'innovation;</li><li>• Manque d'outils de financement adaptés;</li><li>• Absence de vision globale et de maîtrise du système national de l'innovation;</li><li>• Structure des entreprises algériennes de type familial et peu réceptif à la nouveauté;</li><li>• Faible nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bon positionnement stratégique de l'Algérie vis-à-vis de l'Europe et de l'Afrique;</li><li>• Intensification de la coopération algéro-européenne;</li><li>• Présence d'une forte diaspora;</li><li>• Marché national autoporteur.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décrochage de l'entreprise algérienne de l'économie mondiale;</li><li>• Exacerbation de la concurrence internationale;</li><li>• Résistance au changement;</li><li>• Faible diversification des entreprises.</li></ul>

## 5. Synthèses générales

Les travaux de réflexion présentés par les participants lors des ateliers « financement de l'innovation » et « promotion de l'innovation » ainsi que les interventions pendant les débats suivant les présentations sur l'état des lieux de l'innovation en Algérie et sur le financement de l'innovation dans les entreprises convergent vers les constats principaux suivants :

- Le système national d'innovation en Algérie est orienté principalement vers la recherche scientifique et non vers l'innovation en entreprise.
- Alors que l'innovation se réalise par définition en entreprise, cette dernière n'a bénéficié d'aucun apport du Fonds national de la recherche.
- La contribution de la recherche scientifique nationale à la création d'entreprises innovantes est insignifiante.
- Le Programme national de mise à niveau peut contribuer à la promotion de l'innovation à condition de bien clarifier les aides pour les différentes étapes du processus d'innovation.
- La mise en place d'un fonds spécifique pour la promotion de l'innovation en entreprise en s'inspirant des bonnes pratiques mondiales contribuerait à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

- La culture de l'innovation étant souvent absente dans les PME, la mise en œuvre d'un plan de communication en direction des entreprises sur l'innovation explicitant le concept et les aides apportées par les différents fonds ou programmes est recommandée. Les chambres de commerce et de l'industrie, les directions de l'industrie et des mines, les associations professionnelles et autres organismes d'appui aux entreprises devraient être associées. La communication doit se faire à travers les divers canaux internet, télévision, radios.

## 6. Recommandations

Les recommandations, planifiées dans le temps, formulées par les participants sont résumées comme suit :

### A court terme :

- Il faut des signaux forts et concordants au plus haut niveau politique pour inciter l'ensemble des structures publiques à soutenir l'innovation au sein des entreprises ;
- Définir d'une manière précise et claire les aides à l'innovation et à la recherche/développement en entreprise contenues dans le programme national de mise à niveau et les textes législatifs existants en les rendant opérationnels et en simplifiant les procédures. Identifier clairement l'action d'innovation dans les PME pouvant bénéficier d'un financement ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et d'information pour susciter l'intérêt des PME à l'innovation : clarifier le concept et le démystifier, expliquer les dispositifs sous forme de guide à diffuser aux entreprises à travers les séminaires et via les sites web des organismes d'appui aux entreprises (chambres de commerce, ANDPME, Ministères, INAPI, centres techniques etc.) et autres moyens de communication ;
- Les actions de communication et d'information devaient cibler les chefs d'entreprises mais aussi le public des jeunes, des enseignants et des chercheurs ;
- Rendre opérationnels les centres techniques déjà créés et les mettre au service des entreprises ;
- Engager la concertation avec les professionnels pour mieux définir les structures d'appui aux entreprises.

### A moyen terme :

- Engager une réflexion nationale impliquant les différents acteurs dont le secteur économique et le secteur de la recherche scientifique sur le système national d'innovation et l'orienter en priorité vers la promotion de l'innovation dans les entreprises et notamment les PME en s'inspirant des bonnes pratiques internationales ;
- Réexaminer les formes d'aides à l'innovation et la recherche/développement en entreprise en les rendant plus efficaces. La mise en place d'un fonds spécifique à la promotion de l'innovation serait à envisager ;
- Créer de nouvelles structures d'appui technique à l'innovation en entreprises dans différentes filières : centres techniques, clusters, technopoles ;

- Encourager les grandes entreprises publiques et privées à parrainer de nouvelles entreprises innovantes en les aidant, sur le plan financier sous forme de prises d'actions dans ces PME ;
- Poursuivre les actions de communication et d'information en direction notamment des nouveaux dirigeants d'entreprises ;
- Identifier et valoriser les réussites des entreprises ayant innové. Etablir un catalogue des « Success stories ».

### **A plus long terme :**

- Adapter le système national d'innovation au développement économique en favorisant la synergie recherche scientifique et innovation en entreprise ;
- Mettre en place un système d'évaluation des activités de soutien à l'innovation ;
- Poursuivre la promotion de l'innovation et créer un climat général favorable à son développement.

## **7. Conclusions**

La forte participation et l'implication continue de l'ensemble des participants à la matinée de présentation et de discussion ainsi qu'aux deux ateliers de l'après-midi montrent que le sujet mobilise les intérêts et devrait faire l'objet de nouveaux développements. Il a été d'ailleurs émis l'idée de dupliquer cette journée dans quatre régions d'Algérie pour aller au plus près des entreprises hors de la capitale.

Une action ciblée vers les chefs d'entreprise devrait être privilégiée pour augmenter le nombre de participants venant de cet horizon.

De façon générale, l'impression ressentie au terme de cette journée est qu'il existe une très grande réserve d'énergie et de moyens qui pourraient être orientés vers l'innovation en Algérie. La question qui se pose maintenant est de savoir comment libérer cette énergie.

Même si les résultats de l'évaluation de la Charte/SBA ne placent pas l'Algérie en bonne position sur l'échelle de l'innovation, cette situation peut changer radicalement si des initiatives fortes sont prises. Contrairement à beaucoup d'autres secteurs de développement, l'innovation relève plus de l'investissement immatériel et les positions respectives sont extrêmement mobiles.

Les débats ont souligné la nécessité d'orienter prioritairement les politiques de soutien à l'innovation vers l'entreprise, car c'est par les agents économiques que l'innovation est portée et apporte ses bienfaits en termes de compétitivité. La recherche scientifique constitue bien sûr un vecteur important, mais qui risque de rester stérile pour le développement économique s'il n'est pas possible de greffer ses apports sur l'entreprise.

Il a été aussi relevé que l'innovation ne s'inscrit pas dans une démarche linéaire, mais dans l'interaction vive entre tous les acteurs qui peuvent y concourir. Nous sommes dans un écosystème vivant dont il faut favoriser la croissance par la vitalité des échanges.

L'objectif premier serait de rendre efficace et lisible le Système National d'Innovation (SNI) algérien en lui permettant de se structurer par un mécanisme d'adhésion par objectifs et non de montage administratif.

Ensuite les deux moteurs essentiels pour faire vivre le SNI seront la proposition d'un accompagnement des entreprises de plus en plus professionnalisé et enfin la proposition de financements adaptés à tous les stades du développement de l'innovation – de la première démarche jusqu'aux opérations d'envergure en partenariat avec les entreprises européennes.

En conclusion, la dynamique de rapprochement entre la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et le Small Business Act pour l'Europe est un vecteur essentiel pour apporter une visibilité des objectifs à atteindre en termes de compétitivité et d'innovation et pour mobiliser étape par étape tous les acteurs concernés.

Il s'agissait le 18 juin dernier d'une étape importante, il est essentiel d'en prévoir d'autres.

Enfin, afin de rendre les recommandations opérationnelles mentionnées dans ce rapport suffisamment efficaces, il est conseillé de diffuser ce rapport auprès des institutions gouvernementales en charge de leur mise en œuvre ainsi qu'aux associations professionnelles du secteur privé.

## **Annexes**

### **Annexe A : Liste des présentations**

1. Présentation du principe «Innovation» et de ses sous-dimensions par François-Louis Billon.
2. Etat des lieux en Algérie : Acteurs, cadre législatif et instruments par Hocine Hadjiat.
3. Promotion de l'innovation : Approche et stratégie par François-Louis Billon.
4. Financement de l'Innovation en Algérie par Hocine Hadjiat.
5. Financement de l'Innovation : Exemples de bonnes pratiques par François-Louis Billon.

### **Annexe B : Bibliographie**

- The Global Innovation Index 2013 – The Local Dynamics of innovation. Auteurs : Johnson Cornell University/INSEAD/WIPO 2013.
- SME Policy Index. Implementation of the “Small Business Act” for Europe in the Mediterranean Middle East and North Africa 2014.
- Guide d'utilisation des indices des Politiques en faveur des PME dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. OCDE et ETF 2014.
- Grille des indicateurs des indices des Politiques en faveur des PME dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. OCDE et ETF 2014.
- Le Manuel d'OSLO. La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique. Commission Européenne Eurostat.
- Promotion de l'innovation en Méditerranée. Etude N°63 – novembre 2012. Banque Européenne d'Investissement – Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (CMI).
- L'entreprise et le système d'innovation ; Présentation du Professeur Abdelkader Djeflat – Think-Tank « Défendre l'entreprise » 17 juillet 2011.
- Mobiliser le capital humain sur l'innovation en Méditerranée. Etude réalisée par FEMISE pour le compte de la banque Européenne d'investissement. 2012.
- Loi n°98-11 du 22 août 1998 portant loi d'Orientation et de Programme à Projection Quinquennale sur la Recherche Scientifique et le Développement Technologique 1998-2002.
- Arrêté interministériel du 22/07/2012 précisant les modalités de suivi et d'évaluation du fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique.
- Ordonnance du 22/07/2009 portant Loi des Finances complémentaire pour 2009, J.O n°44 du 26/07/2009.
- Evaluation des politiques et programme d'innovation du secteur industriel étude réalisée par A. Djeflat, P. Devalan et F. Youcef Toumi (Programme d'appui à la restructuration industrielle et privatisation).
- Le travail en petits groupes JYL Charte juillet 1984 Entreprise Nationale de Sidérurgie (SIDER).

- Présentation INAPI à la journée d'étude de l'association a2t2 31 mai 2010.
- Centre d'innovation pour la création d'entreprises de l'ENP, présentation à la journée d'étude de l'association a2t2 31 mai 2010.
- L'innovation: Politique de développement de la compétitivité industrielle, Séminaire ayant pour thème l'innovation dans la performance et la compétitivité de l'entreprise enjeux et perspective pour l'entreprise I S G P –31 mai 2010.
- La Politique de développement des parcs technologiques en Algérie ANPT 2010, journée d'étude de l'association a2t2 31 mai 2010.
- décret exécutif du 31 octobre 1999 fixant l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels permanents de recherche et de développement technologique journal officiel de la RADP n°77 du 3 novembre 1999.
- Décret exécutif n°12-98 portant création du centre technique des industries agroalimentaires (CTIAA) J. O de la RADP du 7 mars 2012.

### **Liens utiles :**

- Small Business Act pour l'Europe  
[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm)
- Coopération industrielle euro-méditerranéenne  
[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/international/promoting-neighbourhood/mediterranean/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/international/promoting-neighbourhood/mediterranean/index_fr.htm)
- Mise en œuvre du « Small Business Act » pour l'Europe dans le bassin méditerranéen au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 2014. Note synthétique pour les ministres  
<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/4462/attachments/1/translations/fr/renditions/pdf>
- EuroMed - Base de données des bonnes pratiques  
<http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/best-practices/database/euromed/index.cfm?fuseaction=welcome.detail&language=FR>
- Small Business Act pour l'Europe - Base de données des bonnes pratiques  
<http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/best-practices/database/SBA/index.cfm?fuseaction=welcome.detail>